

Campagne de recrutement d'ATER

La campagne de recrutement d'attaché temporaire d'enseignement et de recherche (ATER) à l'université Paris 8, pour l'année 2013/2014 a lieu **du 26 avril au 17 mai 2013**.

Ref : Décret n° 88-654 du 7 mai 1988 modifié

Les **dossiers de candidature téléchargés**, accompagnés des **pièces justificatives** (1 dossier par section), devront être **envoyés au service du personnel enseignant avant le 17 mai 2013 minuit, cachet de la poste faisant foi** à l'adresse suivante :

Université Paris 8
Service du personnel enseignant - Recrutement ATER
Section CNU n°.....- formation
2 rue de la liberté
93526 SAINT DENIS Cedex

Les inscriptions se feront via le portail GALAXIE - rubrique recrutement :
https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cand_recrutement_ATER.htm

L'application ALTAÏR est dédiée au recrutement des attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER).

Vous pouvez y accéder en cliquant sur le lien "Accès recrutement" situé à droite de l'écran.

les profils de poste seront publiés ultérieurement

Vous pouvez candidater si vous êtes :

- Fonctionnaires titulaires et stagiaires de catégorie A de l'état, des collectivités territoriales ou d'un

établissement public en dépendant, inscrits en vue de la préparation du doctorat. (Art. 2.1a)

- Fonctionnaires titulaires et stagiaires de catégorie A de l'état, des collectivités territoriales ou d'un établissement public en dépendant, titulaire d'un doctorat ou d'une habilitation à diriger des recherches, et s'engageant à se présenter à un concours de recrutement de l'enseignement supérieur. (Art. 2.1b)
- Moniteur n'ayant pas achevé son doctorat disposant d'une attestation de son directeur de thèse indiquant que la thèse sera soutenue dans un délais d'un an. (Art. 12.1)
- Enseignants ou chercheurs de nationalité étrangère ayant exercé des fonctions d'enseignement ou de recherche dans un établissement étranger d'enseignement supérieur ou de recherche pendant au moins deux ans, titulaires d'un doctorat. (Art. 2.3)
- Moniteurs recrutés dans le cadre du monitorat d'initiation à l'enseignement supérieur, titulaires d'un doctorat et s'engageant à se présenter à un concours de recrutement de l'enseignement supérieur. (Art. 2.4)
- Étudiants en fin de doctorat. (Art. 2.5)
- Titulaires d'un doctorat ou d'une habilitation à diriger des recherches, s'engageant à se présenter à un concours de recrutement de l'enseignement supérieur. (Art. 2.6)

Pièces justificatives à joindre au dossier de candidature :

- déclaration de candidature et curriculum vitae ainsi que la liste des travaux et articles édités sur ALTAIR ;
- attestation sur l'honneur (imprimé joint) ;
- copie du (des) contrat(s) d'ATER pour les candidats ayant déjà exercé cette fonction ;
- copie d'une pièce d'identité ;
- certificat d'exercice attestant de l'appartenance à un corps de fonctionnaire de catégorie A ;
- demande de détachement ;
- copie du titre de séjour et de l'autorisation de travail pour les candidats étrangers (ou récépissé de demande pour les candidats en attente de régularisation ou de renouvellement) ;
- attestation d'inscription au service de la scolarité (carte d'étudiant) en vue de la préparation du doctorat ou de l'HDR ;
- lettre de motivation ;
- une enveloppe timbrée à l'adresse du candidat.

Obligations de service

Enseignement : Les obligations de service en matière d'enseignement sont définies en application des textes en vigueur soit actuellement pour un temps complet : 128 heures de cours ou 192 heures de travaux dirigés ou 288 heures de travaux pratiques. Ils assurent également les tâches liées à leur activité d'enseignement et participent notamment au contrôle des connaissances et aux examens. L'exécution de ces tâches ne donne lieu ni à une rémunération supplémentaire, ni à une réduction des obligations de service.

Rémunération

Temps complet : indice brut 513 soit environ 2015.65€ brut mensuel.

Temps partiel : indice brut 327 soit environ 1421.47€ brut mensuel.

Attention : tout dossier incomplet ou transmis après la date de clôture des pré-inscriptions ne pourra être pris en compte.

Pour les IUT de Tremblay et de Montreuil, vous devrez envoyer directement votre dossier de candidature à l'adresse suivante :

pour l'IUT de MONTREUIL

les profils pour l'IUT de Montreuil sont publiés sur le site de l'IUT :

<http://www.iut.univ-paris8.fr/>

les dossiers de candidatures sont à envoyer à

IUT de MONTREUIL,

Recrutement ATER

140 rue de la Nouvelle France

93100 MONTREUIL

pour l'IUT de TREMBLAY EN FRANCE

les profils de poste seront publiés ultérieurement :

les dossiers de candidatures sont à envoyer à

IUT de TREMBLAY

3 rue de la raperie

93290 TREMBLAY-EN-FRANCE

<doc2885|center>

<doc2886|center>

<doc2981|center>